

Règlement Général - Enduro de Cajarc 2013

- Equipes:** - Deux pêcheurs nommés par équipe seulement.
- Chaque pêcheur doit être en possession d'une carte de pêche en vigueur avec les timbres obligatoires.
- Les mineurs devront fournir lors de l'inscription, une autorisation parentale écrite.
- Les Postes:** - Les postes seront tirés au sort pour toute la durée du concours, aucun changement de poste est permis.
- Le postes sont d'environ 10m, délimités par des balises.
- Au moins un équipier en permanence sur le poste pour la durée de l'enduro.
 Première infraction: - 20kgs, deuxième infraction: disqualification.
- Tout emplacement doit être maintenu propre, les feux au sol sont interdits. Les groupes électrogènes sont interdits.
- Tous les biwys ou abris (au maximum 3) doivent rester discrets; seuls les coloris vert, marron ou noir sont autorisés.
- Les campings cars sont formellement interdits, tout comme le stationnement des véhicules derrière les postes.
- Tout animal doit être tenu en laisse. Ses déjections doivent être ramassées et mises immédiatement à la poubelle.
- Toute publicité (banderoles, panneau etc..) est interdite sur les postes de pêche.
- Dans l'intérêt des organisateurs, riverains, spectateurs et participants, les postes doivent rester propres et accessibles à tout moment. Les débordements, bruits excessifs, ivresse et manques de respect pour autrui ou des règles générales, peuvent engendrer une disqualification sans appel.
- La Pêche:** - Un maximum de quatre cannes en action de pêche par équipe. Un seul hameçon par ligne.
- Au moins deux grand tapis de réception **et six sacs de conservation** par équipe.
- Seules les graines CUITES et les bouillettes à base de produits végétaux sont autorisées.
- Pêche à l'anglaise, quiver, feeder et appât animal strictement interdits.
- La pêche au cassant est interdite.
- La pêche doit se faire droit devant les postes, pour éviter les contestations.
- Les corps de ligne en nylon doivent être d'une minimum de 40/100.
- Les sacs de conservation doivent être munis de flotteurs et attachés à une longue corde fixée à un pique.
- **Conformément au législation, l'utilisation des sacs de conservation de nuit est interdit.**
- Navigation:** - Autorisée sur secteurs A et B (rivé Lotois) entre 7.00h et 21.00h. Interdiction totale de nuit.
- Tout utilisateur de bateau doit signer une décharge.
- Port de gilet obligatoire! Le non respect engendrera la disqualification de l'équipe.
- L'utilisation des cuissardes et wadders en embarcation est strictement interdite.
- Les sondeurs, moteurs électriques et bateaux télécommandés sont autorisés. Moteurs thermiques interdits
- Pose de repères permanents interdite.
- Pesée:** - Seules les carpes de plus de 2 kg seront comptabilisées.
- La pesée des poissons doit être demandée immédiatement après la capture, en téléphonant aux commissaires.
- A la pesée, le pêcheur, un commissaire et un témoin doivent régler la tare du peson ensemble (avec sac de pesée humide en suspension), pour éviter toute contestation sur le poids.
- La mort d'un poisson, due à la négligence d'un concurrent, exclura l'équipe de la compétition.
- **Tous les poissons devront être remis à l'eau, sauf nuisibles (perche soleil, poisson chat.....)**

LA PÊCHE
AU PAYS
DE CAJARC



En cas de vol, de dégradation, incident ou accident, la responsabilité des organisateurs, ainsi que l'AAPPMA de Cajarc ne pourra pas être mise en cause.

En cas d'intempéries, montée des eaux, orages violent etc., la compétition peut être interrompue ou abandonnée par l'organisation. Aucun remboursement des inscriptions ne pourra être demandé, même si la compétition a commencé. Le classement et la distribution des lots seront effectués dans tout les cas de figure.

L'AAPPMA de Cajarc se réserve le droit d'utiliser les photos et images de la manifestation.

Signature des participants obligatoire
avec mention "Lu et approuvé"

Chef
d'équipe:

Equipier:

Tous les équipiers devront être en possession de ce règlement durant l'épreuve.